

Aux Actionnaires de la société  
**Allianz Maroc S.A.**  
166 - 168, Boulevard Zerktouni  
Casablanca

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1 CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1. Convention de Service Agreement conclue entre Allianz Maroc et Nextcare Claims Management LLC**

##### Entités concernées :

- La société Allianz S.E est actionnaire indirect commun des sociétés Allianz Maroc et Nextcare Claims Management LLC.

##### Nature et objet de la convention :

Il s'agit d'une convention à travers laquelle Nextcare Claims Management gère les sinistres pour le compte d'Allianz Maroc au titre des produits d'assurances « Annulation voyage » et « Multirisque voyage » commercialisés sur le site de la Royale Air Maroc.

Le contrat signé le 11 avril 2022 avec date d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021 est conclu pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction. La rémunération de Nextcare Claims Management LLC représente 10% des primes nette de taxes.

##### Date d'autorisation de la convention :

Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration et a été entérinée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2024.

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023 :

Convention conclue	Charges	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
1	120 KMAD	0 KMAD	120 KMAD

## 2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### 2.1 Conventions Self Service avec Allianz Africa Holding GmbH Abidjan Branch et Allianz Africa Holding GmbH Nairobi Branch

Entités concernées :

- Sanlam Allianz Africa (Pty) Ltd est actionnaire commun indirect de d'Allianz Africa Holding GmbH et Allianz Maroc. Allianz Africa Holding GmbH Abidjan Branch et Allianz Africa Holding GmbH Nairobi Branch étant des succursales d'Allianz Africa Holding GmbH.

Nature et objet de la convention :

Ces conventions conclues le 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec les succursales d'Allianz Africa Holding GmbH pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction, ont pour objet des prestations de services à Allianz Maroc.

Ces services concernent les domaines de développement des affaires, distribution, souscription, ressources humaines, placements, comptabilité, actuariat, réassurance, risk management, reportings financiers, et audit interne.

Ces conventions prévoient le paiement par Allianz Maroc du total des coûts directs et indirects réels majorés de 5 %.

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023 :

Conventions conclues	Charges	Charges Immobilisées	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
2	1 160 KMAD	0 KMAD	0 KMAD	10 438 KMAD

### 2.2 Conventions conclues avec Allianz SE

Entités concernées :

- Allianz SE, actionnaire indirect de la société Allianz Maroc.

#### 2.2.1 Conventions de prestation de services conclues avec Allianz SE

Nature et objet de la convention :

Ces conventions conclues entre Allianz SE et Allianz Maroc, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, portent sur les prestations de services rendues par Allianz SE pour le compte de la société Allianz Maroc :

Programme	Nature et Objet de la convention
<p><b>Allianz Customer Model (ACM)</b></p>	<p>Cette convention prévoit l'accompagnement de Allianz Maroc dans le développement d'un nouveau modèle commercial, mettant en avant la simplicité et l'orientation client dans tous les domaines de l'activité Allianz et ce grâce à l'harmonisation des modèles commerciaux et à la refonte des produits et des processus.</p> <p>Dans ce cadre, Allianz Customer Model a été chargée par les filiales de fournir des services et développer des solutions informatiques à même d'atteindre cet objectif.</p> <p>Les coûts des initiatives d'ACM seront attribués aux filiales d'Allianz visées par ACM qui commercialisent des solutions d'assurance P&amp;C Property &amp; Casualty, en fonction de leur part des primes brutes émises dans le segment de retail P&amp;C.</p>
<p><b>One Finance (AOF)</b></p>	<p>Cette convention prévoit que dans le cadre du programme Allianz OneFinance, des groupes de travail sont constitués afin d'identifier, concevoir, planifier et mettre en œuvre des mesures spécifiques afin d'atteindre certains objectifs définis par la Direction Financière du Groupe. Les objectifs identifiés à date sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en conformité avec les normes IFRS 17 et IFRS 9.</li> <li>- identifier et mettre en œuvre efficacement toutes nouvelles normes IFRS en temps opportun et à moindre coût.</li> </ul> <p>A date, le programme couvre les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuariat Vie et Santé ;</li> <li>- Actuariat Property &amp; Casualty (dommage) ;</li> <li>- IFRS 9 ;</li> <li>- IFRS 17.</li> </ul> <p>La convention prévoit par ailleurs, un mécanisme de répartition des coûts conçus pour fournir une répartition équitable des coûts encourus, combinant un élément basé sur le volume pour protéger les filiales de taille modeste ou moyenne et un plafond pour protéger les filiales de grande envergure.</p>
<p><b>CTA Services</b></p>	<p>Dans le cadre de cette convention, le Groupe Allianz a lancé un programme mondial d'architecture cible pour les couvertures d'assurance de catastrophe (« CAT ») (le « Programme CTA »), qui vise à améliorer considérablement les capacités mondiales de souscription, de pilotage de portefeuille et de modélisation de portefeuille du Groupe Allianz.</p> <p>Dans le cadre de ce service, Allianz SE Reinsurance fournit aux filiales d'Allianz l'accès à ses systèmes informatiques de support via des portails et des couches d'interaction d'interface de programmation d'applications (« API »).</p> <p>La base des coûts du programme CTA déterminée par filiale est attribuée à cette dernière sur la base de la prime brute souscrite (« GWP ») pour les assurances Dommages (Property &amp; Casualty), à l'exclusion de la ligne « Responsabilité ».</p>
<p><b>Group Data Analytics</b></p>	<p>Cette convention prévoit la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de services liés à l'analyse de données et l'intelligence artificielle (DA / AI).</li> </ul>

	<p>- de développement et livraison de Solutions relatives à l'analyse de données et l'intelligence artificielle DA/AI applicables pour Allianz Customer Model (ACM) dans plusieurs domaines : Ventes, Réclamations, Projets stratégiques, Initiatives.</p> <p>La recharge individuelle des coûts d'une filiale du groupe Allianz, pour les solutions relatives à l'analyse de données et l'intelligence artificielle liées à ACM, est attribuée à la filiale selon son activité P&amp;C Retail business.</p> <p>La part dans les coûts est basée sur les primes brutes émises (GWP) dans le segment P&amp;C Retail sur la base du compte de résultat au moment du calcul initial fourni par Allianz SE Group Planning and Controlling.</p>
<b>Global P&amp;C Support</b>	<p>Cette convention a été conclue dans le cadre de la création du centre de compétence (Global P&amp;C) par la société AZ SE, ayant pour objectif l'identification, la définition ainsi que la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'excellence technique, identifiées au niveau du groupe, au profit des filiales opérant dans la branche Property &amp; Casualty P&amp;C.</p> <p>Le rôle principal de ce centre d'excellence est de favoriser l'excellence opérationnelle des P&amp;C dans l'ensemble des domaines d'activité.</p> <p>La clé d'allocation des coûts est construite avec la prime acquise nette, ajustée pour les accords en quote-part, et calculée en moyenne sur les 3 dernières années.</p>
<b>Group Privacy Services</b>	<p>La mission de Group Privacy (GP) est de développer et de maintenir la stratégie de protection des données personnelles voulue par le Groupe Allianz, afin de permettre aux activités d'Allianz d'accroître la confiance des clients, des employés et des tiers dans leur traitement des données personnelles. À cette fin, Group Privacy gère, surveille et oriente la filiale d'Allianz dans la mise en œuvre du cadre, des exigences et des contrôles en matière de protection des données et de confidentialité, en fournissant des services axés sur, mais sans s'y limiter, la formation, les processus et la technologie.</p> <p>Les coûts sont rechargés aux filiales en fonction des revenus de la filiale, sur la base de la moyenne sur trois ans des derniers revenus réels.</p>
<b>IT Security Investment Initiative</b>	<p>Cette convention prévoit la mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif est de protéger les activités d'Allianz, de prévenir les cyberattaques et de renforcer les actifs informatiques d'Allianz.</p> <p>Les coûts engagés dans ce cadre comprennent les coûts de conseil, de logiciels, de matériel de licences et de maintenance.</p> <p>Les coûts qui seront rechargés à chaque filiale correspondent à la part de la filiale dans le total des dépenses internes TIE (total internal expenses).</p>
<b>MidCorp Services</b>	<p>Dans le cadre de cette convention, Allianz SE Reinsurance MidCorp fournit aux filiales d'Allianz un soutien en matière de tarification, de sélection des risques, de gestion de portefeuille et de renseignements sur le marché. Cela comprend l'élaboration de normes mondiales telles que le codage d'occupation et la collecte de données afin de tirer</p>

	<p>parti de l'expérience de chaque filiale qui conclut des affaires MidCorp. Allianz SE Reinsurance MidCorp fournit également des outils avancés pour soutenir la tarification, l'évaluation des risques, rationaliser le flux de travail de souscription et le reporting pour le secteur d'activité MidCorp.</p> <p>Les coûts seront facturés à la filiale dans la mesure où ces activités sont bénéfiques pour celle-ci en utilisant une clé de répartition basée sur la prime brute souscrite.</p>
<b>Solvency II Models</b>	<p>Dans le cadre de cette convention, il est prévu que Allianz SE fournira à Allianz Maroc des services relatifs à la mise en œuvre des exigences de Solvabilité II. Ces services donnent lieu aux coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La composante coût de base représentant les coûts fixes</li> <li>- La composante coût variable représentant le coût-surplus induit par l'effort.</li> </ul>

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023 :

Conventions conclues	Charges comptabilisées par Allianz Maroc	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
9	761 KMAD	0 KMAD	669 KMAD

### 2.2.2 Convention « Master Service Level Agreement » conclue entre Allianz SE et Allianz Maroc.

Nature et objet de la convention :

En vertu de cette convention conclue en 2019 pour une durée indéterminée, Allianz SE fournit à Allianz Maroc les prestations suivantes :

- Les Fonctions Centrales du Groupe Allianz SE fournissent de manière continue à l'ensemble des entités du groupe des services généraux qui sont avantageux pour ces entités mais ne sont pas commandés individuellement par l'une d'entre elles au cas par cas et qui sont facturés à l'ensemble des entités. Les services y afférents sont rémunérés sur la base des coûts engagés majorés de 5% et affectés sur la base d'une clé de répartition convenue au niveau du contrat.
- Les Fonctions Centrales du Groupe Allianz SE fournissent certains services à certaines entités du Groupe, qui sont commandés individuellement au cas par cas (« Services Individuels »). La commande ainsi que l'acceptation par Allianz SE doivent être effectuées dans le format prévu dans le contrat. Pour lesdits Services Individuels, Allianz SE facture des frais en fonction du temps passé ou selon un autre mécanisme approprié tel que convenu au moment de la commande.

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023 : Un avoir a été émis en 2023 pour un montant de 9 442 KMAD

Conventions conclues avec Allianz SE	Charges comptabilisées par Allianz Maroc (Avoir)	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
1	9 442 KMAD	0	0

### 2.3 Conventions conclues avec Allianz Technology SE

Entités concernées :

- Allianz SE, actionnaire commun indirect de Allianz Maroc et de Allianz Technology SE.

#### 2.3.1 Contrat Self-Service Portal MyAlicia

Nature et objet de la convention :

Cette convention conclue en 2021 avec Allianz Technology SE a pour objet la mise en place et le roll out d'une solution de déclarations des incidents IT. Cette solution porte le nom de MyAlicia. Le coût estimé de mise en place de cette solution est de 16 400 Euros.

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023 :

Convention conclue	Charges comptabilisées par Allianz Maroc	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
1	Néant	51 KMAD	Néant

#### 2.3.2 Order Agreement ABS (Allianz Business Solution)

Nature et objet de la convention :

Cette convention conclue avec Allianz Technology SE en 2020, pour prendre fin au terme de l'implémentation définitive du système ABS, a pour objet l'implémentation du système IT d'exploitation ABS pour le compte de Allianz Maroc. ABS (Allianz Business Solution) est une solution IT qui fournit un large éventail de fonctionnalités pour prendre en charge le traitement des tâches majeures de l'activité de la Compagnie.

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023 :

Convention conclue	Charges	Immobilisations	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
1	18 364 KMAD	Avoir de 3 932 KMAD	53 438 KMAD	10 255 KMAD

#### 2.3.3 Autres conventions

Natures et objets des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
Allianz Global Network (AGN)	Octroi à Allianz Maroc par Allianz Technology SE de l'accès au réseau Allianz, lui permettant d'utiliser l'ensemble des fonctionnalités offertes par ledit réseau (LAN, WAN, Wifi, Internet, Visioconférence, Audioconférence, VPN), moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de KMAD 450.	20 mars 2019
Master Services Agreement « MSA »	Fixation des modalités générales applicables lorsque Allianz Maroc a recours à Allianz Technology pour des prestations informatiques.	20 mars 2019

« Software Agreement Willis Towers Watson ResQ Enterprise or ResQ Enterprise with Stochastic »	Utilisation du Software « Willis Towers Watson ResQ Entreprise » par Allianz Maroc dans le cadre de ses analyses actuarielles, via le contrat signé entre Allianz Technology et Willis Towers Watson. Allianz Technology ayant le droit de sous-contracter ce contrat avec les membres du Groupe Allianz SE, moyennant une rémunération annuelle d'un montant de KEUR 13, correspondant à 3 licences d'utilisation.	31 mars 2020
« Digital Interaction Services : oneMarketing »	Refonte du site web de Allianz Maroc et migration vers la nouvelle plateforme groupe « One Marketing ».	31 décembre 2019
Mise en place de la solution Cloud par Allianz Technology SE au profit de Allianz Maroc	Mise en place de l'infrastructure GES au niveau du Cloud Amazon Services (Network, config, VPN, ...).	31 décembre 2019
« Service Now »	Utilisation de l'outil « Service Now » par Allianz Maroc. Cet outil permet la déclaration, le suivi des incidents et la gestion des problèmes IT.	31 décembre 2019
Security Services	Réalisation de prestations par Allianz Technology au profit de Allianz Maroc dans les domaines suivants : - "Advanced Malware Detection Security Analysis (AMD)" (Version 2.0) - "Advanced Email Protection (AEP)" (Version 1.0)	25 septembre 2019
Utilisation de l'outil d'audit du groupe Teammate+	Remplacement de l'ancien outil d'audit du groupe Teammate par Teammate+.	25 septembre 2019
Licences d'utilisation MicroSoft EA	Octroi par Allianz Technology à Allianz Maroc des licences d'utilisation de MicroSoft pour la messagerie à distance. Allianz Technology a préalablement signé avec MicroSoft un contrat par lequel Allianz Technology est habilité à octroyer aux filiales du Groupe Allianz SE, à titre onéreux, des licences MicroSoft selon le nombre d'utilisateurs demandé par la filiale.	25 septembre 2019
Service Package: SAP Investment services	Instauration d'un échange entre les sociétés Allianz Maroc et Allianz Technology SE afin d'améliorer le rendement de ses placements.	7 décembre 2018
Agile delivery platform	Instauration d'un outil de gestion du code applicatif pour le développement IT.	7 décembre 2018
Service package ServiceNow	Instauration d'un outil de gestion des incidents IT ainsi que des demandes de nouveaux services ou pour apporter des améliorations.	7 décembre 2018
Service package : Risk & Compliance services	Instauration d'un outil de gestion de GSSS Global Sanctions Screening Solution et traitement par des équipes dédiées d'Allianz Technology SE des résultats des screenings faits par le système GSSS.	7 décembre 2018
Service package : SAP GRP	Prise en charge de l'application de gestion de la comptabilité.	7 décembre 2018
Service package WorkPlace	Gestion de l'outil relatif au Poste de Travail Virtuel (Allianz Virtual Client). Il s'agit d'un service utilisé par l'équipe Finance pour accès à SAP GRP via messagerie mobile (Entreprise Mobility Service).	7 décembre 2018

<b>Service package Digital Interaction Services</b>	Hébergement et maintenance du site web d'Allianz Maroc.	26 mars 2019
<b>Service package : Data Center Services</b>	Hébergement de AZOL et de Manar pour la maintenance des infrastructures des serveurs (gestion des incidents, des mises à jour, de la sauvegarde et des changements) ainsi que la gestion des licences (Oracle, Websphere Linux).	7 décembre 2018
<b>Implementation OneSource S2C &amp; P2P</b>	Acquisition d'un nouveau système de gestion des achats dans le cadre du remplacement du produit actuel. Dans ce cadre, Allianz Maroc a procédé à l'acquisition de la solution OneSource qui englobe les modules de demandes d'achats, bons de commande, bons de livraison, factures et interface avec SAP.	2 novembre 2018
<b>Convention dite « Service Package » conclue avec Allianz Technology SE « HR Services »</b>	Cette convention conclue avec Allianz Technology SE a pour objet de donner accès à Allianz Maroc à la solution « SAP e-Recruiting ». Cette solution offre de multiples fonctionnalités aux utilisateurs dans le domaine de la gestion des recrutements et l'optimisation de la gestion des ressources humaines. Le coût par utilisateur et par mois en 2021 est de 3,58 Euros.	26 mars 2020

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023

Conventions conclues	Charges	Immobilisations	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
19	24 539 KMAD	39 KMAD	0	18 201 KMAD

**2.4 Convention de services conclue entre Allianz Africa Services et Allianz Maroc**

Entités concernées :

- Allianz SE, actionnaire indirect commun de la société Allianz Maroc et de la société Allianz Africa Services.

Nature et objets des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
<b>Assistance de « Allianz Africa »</b>	Cette convention a pour objectif une plus grande création de valeur, de meilleures performances opérationnelles et davantage de compétitivité des filiales du groupe présentes en Afrique. La Société Allianz Africa Services a développé un pôle d'assistance de ces entités. Dans ce cadre, les sociétés Allianz Maroc et Allianz Africa Services ont signé une convention portant sur l'assistance de Allianz Africa Services au niveau des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informatique et Nouvelles Technologies</li> <li>- Communication</li> <li>- Business Development</li> </ul>	26 juin 2019

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souscription et Réassurance</li> <li>- Organizational Management</li> </ul> <p>L'ensemble des coûts engagés dans ce cadre par Allianz Africa Services sont facturés trimestriellement moyennant une majoration de 5%. La détermination des coûts qui sont à allouer à Allianz Maroc est basée sur les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chiffre d'affaires d'Allianz Maroc</li> <li>- ratio des primes acquises non réassurées</li> <li>- degré d'évolution des réseaux commerciaux</li> </ul>	
<b>Support de « Allianz Africa »</b>	<p>Cette convention a pour objectif de faire bénéficier Allianz Maroc de l'expérience de Allianz Africa Services dans les domaines où cela pourrait être utile à Allianz Maroc et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de produits d'assurances de personnes (vie et santé),</li> <li>- indemnisation toutes branches,</li> <li>- politique de réassurance,</li> <li>- conseils et gestion de projets informatiques.</li> </ul> <p>En rémunération des services rendus par Allianz Africa Services, Allianz Maroc s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rembourser pour les prestations spécifiques, les frais directs engagés par Allianz Africa SA au service d'Allianz Maroc, tels que frais de voyage et de séjours, de missions de formation, de conseil ou de contrôle ;</li> <li>- régler le prix non contesté des prestations partagées, établi à l'aide de clés de répartition reposant principalement sur le périmètre d'activité des collaborateurs affectés aux missions de services et sur le volume des affaires réalisées par Allianz Maroc par rapport au volume des affaires totales réalisé par la région Allianz Afrique.</li> </ul>	26 juin 2019

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023

Conventions	Immobilisations en KMAD	Charges de l'exercice en KMAD	Décassements en KMAD	Dettes au 31 décembre 2023 en KMAD
Assistance de « Allianz Africa »	0	2 674	1 450	6 677
Support de « Allianz Africa »	0	0	155	4 582

**2.5 Conventions conclues avec Allianz Investment Management SE (AIM)**

Entités concernées :

- Allianz SE, actionnaire indirect commun de la société Allianz Maroc et de la société AIM.

Natures et objets des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
Refacturation des frais d'une employée	Cette convention écrite prévoit le remboursement par AIM au profit d'Allianz Maroc d'une partie du salaire et autres débours d'une employée d'Allianz Maroc qui fournit également des prestations pour le compte d'AIM.	1 <sup>er</sup> juillet 2019
Service Level Agreement	Cette convention concerne le support donné par AIM en matière de gestion des placements et le développement des produits incluant des instruments financiers. Le montant prévu contractuellement en 2019 est de KEUR 43.	2019

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023

Convention	Produits de l'exercice	Encaissements	Créances au 31 décembre 2023
Refacturation des frais d'une employée	0 KMAD	0 KMAD	0 KMAD

Convention	Charges de l'exercice	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
Service level agreement	310 KMAD	687 KMAD	0 KMAD

**2.6 Conventions conclues avec Allianz Branch SE**

Entités concernées :

- Allianz SE, actionnaire indirect commun de la société Allianz Maroc et de Allianz Branch SE

Nature et objet des conventions :

Conventions	Nature et Objet de la convention	Date d'entrée en vigueur
Location d'un plateau de bureaux, aménagement d'espace de bureaux et location de places de	En vertu de ce contrat, la société Allianz Maroc loue à la société Allianz SE Branch Casablanca un plateau de bureaux aménagés moyennant un loyer mensuel de KMAD 118 ainsi que des places de parking pour les véhicules des salariés de cette Branch, facturées à 750 DH/Mois/Place.	2019

<b>parking, conclu avec Allianz SE Branch Casablanca</b>	Les aménagements sont financés et supervisés par Allianz Maroc et feront l'objet d'une refacturation trimestrielle majorée de 5%.	
<b>Niveau de service avec Allianz SE Branch, Casablanca</b>	Cette convention a pour objet de mutualiser et partager les expériences avec les filiales du Groupe en Afrique et en particulier avec Allianz Maroc, la finalité étant de réaliser des économies d'échelle, une meilleure création de valeur et en définitive de meilleures performances opérationnelles et de compétitivité. Allianz SE Branch assure un rôle de supervision des activités des filiales du Groupe Allianz SE en Afrique afin de leur apporter le support nécessaire pour le développement de leurs activités commerciales.	24 septembre 2020

Montants comptabilisés et réglés au titre de l'exercice 2023

Convention	Produits de l'exercice	Encaissements	Créances au 31 décembre 2023
<b>Location d'un plateau de bureaux, aménagement d'espace de bureau et location de places de parking, conclu avec Allianz SE Branch Casablanca</b>	0 KMAD	2 629 KMAD	2 285 KMAD

Convention	Charges de l'exercice (Avoir)	Décaissements	Dettes au 31 décembre 2023
<b>Niveau de service avec Allianz SE Branch, Casablanca</b>	4 093 KMAD	0 KMAD	197 KMAD

Casablanca, le 10 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

~~Fidaroc Grant Thornton~~  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Member Firm Grant Thornton  
7 Bd. Dr. Hassan II - Casablanca  
Tél : 05 22 54 77 00 Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal Mekouar  
Associé

PwC Maroc  
PwC MAROC  
17 Tour CF, 7ème étage, Casa Anja,  
20220 Hay Hassani - Casablanca  
T: +212 (0) 5 22 99 99 00 F: +212 5 22 23 88 70  
RC : 169 077  
IF : 120705 - C1207 : 7567045

Kenza Sabouni  
Associée